

<http://numerique.anap.fr/publication/2356-definition-du-systeme-d-information-de-l-had>

Apport en connaissance

Définition du Système d'Information de l'HAD

Sommaire

1. Introduction
 - 1.1. Public concerné
 - 1.2. Cadre et Méthode de trava...
2. Les domaines fonctionnels
3. Modélisation de l'activité
 - 3.1. La demande d'HAD et la pr...
 - 3.2. La programmation et la ré...
 - 3.3. La préparation et la réal...
 - 3.4. Modèle générique et exige...
4. Exigences technologiques
 - 4.1. Système de gestion des do...
 - 4.2. Format des informations n...
 - 4.3. Prise en compte des situa...
 - 4.4. Dispositif de gestion de...
5. Exigences d'interopérabilit...
 - 5.1. Le Dossier Médical Partag...
 - 5.2. La Messagerie Sécurisée...
 - 5.3. Cadre d'interopérabilité...
 - 5.4. L'Identifiant du patient
6. Sécurité – Confidentialité...
 - 6.1. Sécurité
 - 6.2. Confidentialité – Partage...
 - 6.3. Hébergement du SI HAD
7. Le domaine Prise en charge...
 - 7.1. La demande d'hospitalisat...
 - 7.2. La préparation de l'entré...
 - ⊕ 7.3. La programmation et l'exé...
 - 7.4. La préparation et la réal...
- 8. Le domaine des activités Su...**
9. Le domaine Gestion
 - ⊕ 9.1. Gestion Administrative du...
 - ⊕ 9.2. Gestion Economique et Fin...
10. L'exploitation de données...
11. Les établissements de sant...

↪ 8. Le domaine des activités Support et des Ressources

La gestion des relations avec les effecteurs externes

Les effecteurs externes sont les professionnels de santé d'exercice libéral susceptibles d'intervenir auprès du patient en situation d'hospitalisation à domicile, dans le cadre de la mise en œuvre du projet thérapeutique et du plan de soins.

La gestion de la relation entre l'établissement d'HAD et les effecteurs externes revêt une grande importance pour l'établissement, à la fois au plan de la qualité et de la sécurité des soins, de la capacité à prise en charge les situations d'hospitalisation, et au plan de l'équilibre financier.

Le SI HAD devra permettre de gérer les effecteurs et notamment :

- D'adosser la table des effecteurs avec les référentiels nationaux ou régionaux décrivant les acteurs de l'offre de soins : RPPS (Répertoire Permanent des Professionnels de Santé) et ROR (Répertoire Opérationnel des Ressources)
- De caractériser les effecteurs selon éléments suivants :
 - Types d'activités

- Compétences, techniques, aptitudes
 - Secteurs géographiques
 - Capacités
 - Périodes d'activité
- De préparer et d'enregistrer les conventions générales qui lient l'établissement d'HAD et l'effecteur, et notamment les types d'activités susceptibles d'être requis et les forfaits négociés pour ces prestations. D'historiser les conventions.
 - D'éditer, transmettre et enregistrer les lettres de missions. La lettre de mission concerne un patient hospitalisé. Elle indique à l'effecteur les soins qu'il devra exécuter pour ce patient à la demande de l'HAD (conformément aux dispositions prévues dans la convention HAD-effecteur) et la date ou la période des soins. Les lettres de mission doivent pouvoir être transmises à l'effecteur par la messagerie sécurisée santé (MSS). Les échanges avec les effecteurs doivent être horodatés et tracés dans le SI HAD.

La gestion des relations avec les prestataires

Les prestataires sont les opérateurs susceptibles d'assurer la gestion de matériels, d'équipements ou de dispositifs nécessaires aux soins et au confort du patient.

Le SI HAD doit assurer la gestion et le suivi des relations entre l'établissement HAD et les prestataires qu'il sollicite, ainsi que la gestion des matériels, équipements, dispositifs, etc... qui sont utilisés.

Les prestataires sont le plus souvent sollicités durant la phase de pré-admission ou après la sortie d'hospitalisation (installation et retrait des équipements), mais ils peuvent être sollicités en cours d'hospitalisation.

Le SI HAD doit caractériser les prestataires :

- Types de services et de prestation
- Types de matériels, équipements, dispositifs
- Secteur géographique d'intervention
- Tarifs

Le SI HAD doit permettre :

- De rechercher et sélectionner les prestataires pour un type d'intervention donné.
- De produire et d'enregistrer la lettre de mission qui indique la prestation requise pour un patient et une période donnés
- D'enregistrer la date d'installation et les caractéristiques (références) des matériels, équipements et dispositifs installés au domicile. Le cas échéant préciser la date de mise en service, si une intervention de mise en service (réglage, paramétrage) était nécessaire après l'installation.
- De commander le retrait d'un équipement et d'horodater l'évènement de retrait (notamment à la fin de l'hospitalisation, ou lorsque l'équipement n'est plus nécessaire)
- D'identifier les matériels, équipements et dispositifs qui sont volontairement maintenus au domicile du patient après la sortie d'hospitalisation ou durant une période d'interruption du séjour d'HAD (lorsque l'on anticipe le retour éventuel du patient et par suite la nécessité de disposer à nouveau de l'appareil, ce qui rend inutile son retrait)
- De tracer l'ensemble des échanges avec le prestataire relatifs au fonctionnement du matériel, et notamment les pannes, dysfonctionnements et opérations de maintenance.
- De repérer les matériels et équipements nécessitant une maintenance préventive, afin de programmer ces interventions avec le prestataire.
- De signaler une alerte de matériovigilance (ascendant, de l'HAD vers le prestataire), et de prendre en compte les signalements descendants (provenant du fournisseur)

Glossaire

alerte

fournisseur

HAD

maintenance

MSS

SI

RPPS

sortie

Date de parution : 12/10/2018